

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES :
25 centimes la ligne.

RECLAMES :
30 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

AVIS IMPORTANT

SERVICE DES POSTES.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
30	Dim.	Comm. s. Paul		N. L. le 8, à 1 h. 47' du soir.
1	Lundi.	Oct. des J.-B.	Cahors, Gigouzac, Montcuq, Promilha- nes, Gourdon, Gramat, Rouquayroux.	P. Q. le 15 à 10 h. 23' du soir.
2	Mardi.	Visit. de S.-V.	Frayssinet-le-Gourdonnaix.	P. L. le 22, à 2 h. 32' du soir.
3	Mercr.	s. Martial.	Puy-l'Évêque, Bagnac.	D. Q. le 30, à 2 h. 50' du matin.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
15 lignes de réclames — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements sont reçus à Paris, chez MM. HAVAS,
3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULMER, et C^e,
rue de la Banque, n° 3.

L'abonnement se paie d'avance.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon)	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montrâtier	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron) ..	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry	6 h. 30 m. du s.

Cahors, 26 Juin 1861.

Voici en quels termes, une dépêche officielle
annonce la reconnaissance par la France du
royaume d'Italie :

Paris 25 juin 1861, sept heures du mat.

« L'Empereur a reconnu le roi Victor Emma-
nuel comme roi d'Italie. En notifiant cette
détermination au cabinet de Turin, le gouver-
nement de S. M. a déclaré qu'il déclina
d'avance toute solidarité dans les entreprises
de nature à troubler la paix de l'Europe ; et
que les troupes françaises continueraient d'oc-
cuper Rome, tant que les intérêts qui les y
ont amenés, ne seront pas couverts par des
garanties suffisantes. »

L'Empereur, on le voit, n'assume aucune res-
ponsabilité pour l'avenir ; il veut bien prêter son
appui moral au nouveau royaume, mais sans
devenir responsable des résultats que pourrait
provoquer sa politique ultérieure. Nos troupes
continueront toujours à protéger par leur pré-
sence le Saint-Père et son patrimoine. C'est une
preuve de plus donnée par le gouvernement im-
périal de son dévouement et de son respect pour
le vénérable chef du catholicisme. La reconnais-
sance officielle par la France du royaume d'Italie
ne tardera pas sans doute à être suivie de l'adhé-
sion des autres cours d'Europe ; ces consécrations
sympathiques donneront une nouvelle
énergie au roi Victor-Emmanuel, et le feront
se dévouer encore avec plus d'ardeur à la grande
et difficile œuvre de l'unification italienne.

L'Indépendance Belge raconte comme suit,
les principaux incidents de ce grand événement :

« Lorsque l'Italie fut si inopinément frappée par
la mort de M. de Cavour, le roi, Victor Emma-
nuel écrivit une lettre autographe à l'Empereur
pour lui notifier cette perte nationale, en le priant
instantamment d'accorder à son peuple, en com-
pensation du malheur qui l'accablait, la recon-
naissance du nouvel ordre de choses.

« L'Empereur s'adressa d'abord diplomatique-
ment à la cour de Saint-Petersbourg pour la

présentir à l'égard d'une reconnaissance commune
du nouveau royaume italien. La réponse du ca-
binet russe fut que les circonstances ne lui paraî-
saient pas suffisamment opportunes. Une seconde
démarche fut faite immédiatement pour connai-
tre les intentions de la chancellerie russe sur l'é-
poque où pareille détermination pourrait être
prise par le Czar. La réponse du cabinet de Saint-
Petersbourg, quoique conçue dans des termes bien-
veillants pour le nouvel ordre de choses fondé
en Italie par la dynastie de Savoie, n'en fut pas
moins évasive.

« L'Empereur alors se décida à agir seul, et
il assembla son conseil des ministres pour lui in-
diquer qu'elles étaient ses résolutions. Le conseil
se réunit vendredi dernier à Fontainebleau.

« La question de la reconnaissance fut exami-
née au sein du conseil, et ne rencontra d'opposi-
tion que de la part de l'Impératrice. On ajoute
même que Sa Majesté prit très vivement la parole
en faveur du Pape, mais malgré l'opinion assez
chaleureusement exprimée par l'Impératrice, la
reconnaissance du royaume d'Italie fut décidée.

Les quelques lignes suivantes, extraites de la
Patrie sembleraient prouver que les membres
de la chambre législative de Turin auraient be-
soin d'être stimulés ; ils n'exercent pas avec assez
d'activité et de zèle, l'important mandat qu'on
leur a confié. Ils sont tièdes, presque paresseux ;
mais laissons parler la Patrie :

« L'attention, de l'autre côté des Alpes, est tout
entière concentrée sur la reconnaissance du
royaume d'Italie par le gouvernement français.
Il y a en ce moment une recrudescence d'en-
thousiasme en notre faveur, et l'Angleterre
n'occupe que la seconde place dans l'admiration
de cette nation changeante. Nous verrons jus-
qu'à quand durera cette disposition des es-
prits.

« En présence de cette préoccupation qui pas-
sionne le peuple tout entier, il est curieux
d'observer l'attitude de la Chambre des dépu-
tés, attachée à son travail et qui en paraît fort
embarrassée. Malgré les recommandations du
président, les séances ne peuvent commencer
qu'à deux heures et demie, et l'on fait peu de
besogne. En outre, comme il n'y a que dix

membres de plus que le nombre légal, il est à
craindre qu'avant peu la Chambre ne soit pro-
rogée sans avoir pu voter les lois les plus ur-
gentes.

« Une correspondance nous fait observer que,
selon toute probabilité, un grand nombre de
députés s'en iront après avoir voté l'emprunt,
pour ne pas avoir à voter les impôts nouveaux,
ce qui, dit notre correspondant, serait un grand
scandale. Et un véritable dommage pour la
cause italienne pourrions-nous ajouter. Il se-
rait plus qu'étrange, en effet, que l'Italie em-
brassât de pareils errements pour s'initier à la
vie libre, à la vie parlementaire.

« Il nous paraît que l'on n'a pas encore très-
bien compris au delà des monts, que ce n'est
pas seulement avec des élangs et des vivats que
l'on fonde la liberté politique et que l'on déli-
vre sa patrie. Il faut du travail, de la persévé-
rance, du dévouement, sans compter l'intelli-
gence et l'habileté. L'Italie a joui de quelques-
uns de ces avantages ; il faut qu'elle cherche
à les conquérir tous ; ils lui sont tous nécessai-
res dans la tâche ardue qu'elle s'est imposée.

A. Esparbié.

Le parlement de Turin poursuit néanmoins
l'examen du fameux projet de loi d'armement
général ; mais la discussion se traîne et languit,
entravée qu'elle est à chaque instant par les nom-
breux amendements proposés par les membres
de l'opposition, qui ne réussissent pourtant pas
dans leurs tentatives et les voient désapprouvées
par la majorité de la Chambre. Après cette loi,
on s'occupera de celle de l'emprunt de 500 mil-
lions. Ce projet est vu favorablement par plusieurs
importantes compagnies financières, qui ont déjà
fait au gouvernement des offres très avanta-
geuses pour le trésor.

Pendant qu'on discute à Turin, on se bat en
Sicile. Une dépêche de Syracuse, que nous pu-
blions plus loin parle d'un débarquement de
Bourbonniens aux environs de cette ville. Mais
cette échafourée sans résultats n'a nullement
compromis la tranquillité du pays.

Le gouvernement de St-Petersbourg a été

cruellement déçu dans ses espérances relatives à
l'excellent effet que devaient produire ses ré-
formes promulguées. L'indifférence la plus ab-
solute a répondu aux offres du czar. Le projet
avait été pourtant très consciencieusement éla-
boré, et le conseil du czar croyait sincèrement
qu'il répondait aux besoins réels de la Pologne.

Le premier document impérial est un ukase,
daté de Moscou, 5 juin, contenant, en quatre
sections et 32 articles, les dispositions relatives
à la composition du conseil d'Etat, à ses attri-
butions et au règlement de cette assemblée. Le
conseil d'Etat est présidé par le gouverneur du
royaume ou son lieutenant. Il se compose : 1° de
membres du conseil d'administration ; 2° de
conseillers d'Etat nommés par l'empereur et
faisant partie du conseil comme membres per-
manents ; 3° de personnes appartenant à l'épis-
copat ou bien au haut clergé, aux conseils de
gouvernement, aux associations de crédit agri-
cole ou que la confiance de l'empereur appelle à
être membres temporaires ou permanents. Le
conseil d'Etat sera divisé en sections, dont l'une
sera chargée de la législation ; la seconde, du con-
tentieux ; la troisième, des affaires fiscales et ad-
ministratives ; la quatrième, enfin, des plaintes
et pétitions. Il siègera en sections ou en assem-
blées générales, et formera un comité permanent
qui fonctionnera comme autorité judiciaire. Mais
ces concessions ont paru insuffisantes à la
population, malgré leurs garanties certaines. On
pouvait faire plus, disent les Polonais, surtout
au point de vue politique.

Les Chambres hongroises ont terminé la dis-
cussion de l'adresse à l'empereur ; mais la clô-
ture des débats parlementaires n'a pas mis fin
aux difficultés qui restent toujours pendantes.
L'heure est venue pour le gouvernement autri-
chien de prendre une attitude définitive vis-à-vis
de la Hongrie. On peut préjuger à l'avance de
son caractère, si la dépêche que nous insérons,
aujourd'hui, est authentique ; elle affirme que la

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 26 juin 1861.

LE TUEUR D'AMES

CONTE FANTASTIQUE

(Suite.)

Puis s'arrêtant et me regardant d'un œil fixe :
— Eh ! fit-il, j'y songe... Tu devrais m'accompa-
gner, Christian... C'est une magnifique occasion de
voir l'Anse des Harengs... Et puis... on ne sait ce
qui peut arriver... je serais content de t'avoir près
de moi...

— Je le voudrais bien, maître Andreusse ; mais
vous connaissez ma tante Catherine... Elle ne con-
sentira jamais...

— Ta tante Catherine... je vais lui signifier qu'il
est indispensable pour ton instruction de voir un peu
la côte... Qu'est-ce qu'un peintre de marine qui ne
quitte jamais Rotterdam... qui ne connaît que le
même port, les mêmes rives, les mêmes navires et
les mêmes figures ?... Allons donc... c'est absur-
de !... Tu viens avec moi, Christian... c'est en-
tendu !

Tout en parlant de la sorte, le digne homme pas-
sait sa large casaque rouge, et me prenant ensuite par
le bras, il m'ammena gravement chez ma tante.

Je ne vous raconterai pas tous les pourparlers,
toutes les objections, toutes les répliques de maître
Cappelmanns pour décider ma tante Catherine à me
laisser partir avec lui... Le fait est qu'il finit par
l'emporter, et que deux heures plus tard nous roulions
vers Osterhaffen.

II.

Notre carriole, attelée d'un petit cheval du Zuyde-
zée à grosse tête, les jambes courtes et poilues, le dos
couvert d'une vieille peau de chien, courait depuis
trois heures, de Rotterdam à l'Anse des Harengs,
sans paraître avoir avancé d'un pouce.

Le soleil couchant projetait sur la plaine humide
d'immenses reflets pourpres ; chaque mare flamboyait,
et tout autour se dessinaient en noir, les joncs, les ro-
seaux et les prèles qui croissaient sur leurs rives.

Bientôt le jour disparut et Cappelmanns, sortant de
ses rêveries, s'écria :

— Christian, enveloppe-toi bien de ta casaque,
rabats les bords de ton feutre, et fourre tes pieds sous
la paille... Hue... Barabas... hue done ! Nous
marchons comme des escargots.

En même temps il donnait l'accolade à sa cruche
de skidam, puis, s'essuyant les lèvres du revers de
la main, il me la présentait disant :

— Bois un coup, de peur que le brouillard ne t'en-
tre dans l'estomac. C'est un brouillard salé, tout ce
qu'il y a de pire au monde.

Je crus devoir suivre l'avis de Cappelmanns, et
cette liqueur bienfaisante me mit aussitôt de bonne
humeur.

Cher Christian, reprit le vieux maître après un in-
stant de silence, puisque nous voilà pour cinq ou six
heures dans les brouillards, sans autre distraction que
de fumer des pipes et d'entendre crier la charrette,
causons d'Osterhaffen.

Alors le brave homme se mit à me faire la descrip-
tion de la taverne du Pot de Tabac, la plus riche en
bières fortes et en liqueurs spiritueuses de toute la
Hollande.

— C'est dans la ruelle des Trois-Sabots qu'elle se
trouve, me dit-il. On la reconnaît de loin à sa large
toiture plate ; ses petites fenêtres carrées, à fleur de
terre, donnent sur le port. En face s'élève un grand
marronnier ; à droite, le jeu de quilles longe un vieux
mur couvert de mousse, et derrière, dans la basse-
cour, vivent pêle-mêle des centaines d'oies, de pou-
les, de dindons et de canards, dont les cris perçants
forment un concert tout à fait réjouissant.

Quant à la grande salle de la taverne, elle n'a rien
d'extraordinaire ; mais là, sous les poutres brunes du
plafond, au milieu d'un nuage de fumée bleuâtre,
trône dans un comptoir en forme de tonneau le terri-
ble Hérode Van Gambrius, surnommé le Bacchus
du Nord !

Cet homme-là boit à lui seul trois mesures, de por-
ter ; l'ale triple et le lambic passent dans son estomac
comme dans un entonnoir de fer-blanc ; il n'y a que
le genièvre qui puisse l'assommer !

Malheur au peintre qui met le pied dans cet enfer !
— je te le dis, Christian, il vaudrait mieux qu'il n'eût
jamais vu le jour. — Les jeunes servantes aux longues
tresses blondes s'empresment de le servir, et Gambri-
nus lui tend ses larges mains velues, mais c'est pour
lui voler son âme. Le malheureux sort de là comme
les compagnons d'Ulysse sortirent de la caverne de
Circé !

Ayant dit ces choses d'un air grave, Cappelmanns
alluma sa pipe et se prit à fumer en silence.

Moi, j'étais devenu tout mélancolique ; une tris-
tesse insurmontable pénétrait dans son âme... Il me
semblait approcher d'un gouffre, et s'il m'eût été pos-
sible de sauter de la charrette (que Dieu me le par-
donne !), j'aurais abondamment le vieux maître à son
entreprise hasardeuse.

Ce qui me retint encore, c'est l'impossibilité de re-

députation portant l'adresse hongroise ne sera pas reçue par l'empereur.

Il y a quelques jours, on déclarait sans remède la maladie dont le Sultan était atteint. La dépêche suivante annonce sa mort :

Paris, 26 juin. — 8 h. 30 m.

Le Sultan Abdul-Medjid a succombé aujourd'hui à la maladie dont il était atteint depuis quelque temps. Abdul-Asiz, son frère et son héritier légitime a été immédiatement reconnu souverain de l'empire ottoman.

Les nouvelles d'Amérique n'ont rien de bien intéressant. Les fédéraux ont récemment éprouvé un échec ; il est dû en grande partie à un malentendu déplorable, qui a fait, pendant la nuit, tirer deux régiments l'un sur l'autre. Les élections du Maryland ont été favorables au parti fédéral.

JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 24 juin.

Les dépêches de Naples, du 23, annoncent que les brigands éparpillés dans les provinces menacent d'incendier les moissons, s'ils ne reçoivent pas d'argent. On opère une concentration de troupes.

Messine, 23 juin.

Des bourbonniens, au nombre de cent vingt, ont débarqué près de Syracuse ; ils ont été cernés par les troupes et faits prisonniers ; vingt-trois ont été fusillés. La tranquillité est parfaite.

Breslau, 24 juin.

Les lois promulguées à Varsovie, qui forment le code des réformes annoncées, ont été accueillies dans le pays avec un sentiment d'indifférence. Depuis longtemps on en connaissait le contenu et la valeur.

L'article du *Constitutionnel*, du 15, sur la Pologne, a été reproduit, par ordre du gouvernement, dans tous les journaux de Varsovie, à la place réservée aux nouvelles officielles.

St.-Petersbourg le 14 (23) juin.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, venant de Moscou, sont rentrées à St.-Petersbourg le 10 (22). LL. MM. étaient accompagnées de Son A. I. la grande duchesse Marie, du prince Gortschakof, ministre des affaires étrangères, de M. le comte Adlerberg, ministre de la maison de l'Empereur, du prince Dolgorouki, et de plusieurs autres personnages.

Vienne, 24 juin.

La *Gazette du Danube* assure que la députation portant l'adresse de la diète hongroise ne sera pas reçue par l'empereur.

De nombreuses députations ayant manifesté l'intention de se rendre à Vichy pendant le séjour de l'Empereur, nous sommes autorisés, afin d'épargner toute démarche inutile, à annoncer que Sa Majesté, se rendant à Vichy pour soigner sa santé, ne recevra ni les députations, ni les personnes qui demanderaient à être admises auprès d'elle.

(Moniteur).

— On assure que S. A. I. le prince Napoléon revient à Paris, et qu'il sera de retour le 1^{er} Juillet.

Nos lecteurs se rappellent dit le Nord, qu'il a été question, il y a peu de jours, d'une démarche de l'Autriche et de l'Espagne près de la France pour arranger en commun les affaires

tourner à travers des marais inconnus, par une nuit sombre. Il me fallut donc suivre le courant et subir le sort funeste que je prévoyais.

Vers dix heures, maître Andreusse s'endormit ; sa tête se prit à balloter contre mon épaule. Moi je tins bon encore plus d'une heure, mais enfin la fatigue l'emporta et je m'endormis à mon tour.

Je ne sais depuis combien de temps nous jouissions du repos, lorsque la charrette s'arrêta brusquement, et que le voiturier s'écria :

— Nous y sommes !

Cappelmanns fit entendre une exclamation de surprise, tandis qu'un frisson me parcourait de la tête aux pieds.

Je vivrais mille ans, que la taverne du *Pot de Tabac*, telle que je la vis alors, avec ses petites fenêtres scintillantes et sa grande toiture qui s'abaissait à quelques pieds du sol, serait toujours présente à ma mémoire.

La nuit est profonde... La mer, à quelque cent pas derrière nous, mugissait, et par-dessus ses clameurs immenses, on entendait nasiller une cornemuse.

Dans les ténèbres, on voyait danser des silhouettes grotesques aux vitres de la baraque. On aurait dit un jouet d'enfant, une lanterne magique, un mirilton posé là dans la nuit pour narguer la scène formidable.

de Rome. Interpellé à ce sujet, dans une des dernières séances de la chambre des communes, lord Russel a déclaré que le gouvernement français avait repoussé cette proposition. Nous trouvons dans un Journal la réponse même de M. Thouvenel aux deux cours. Voici ce document :

« Paris, 6 juin.

« Monsieur..., j'ai reçu la note que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 28 mai, et dans laquelle elle m'exprime le désir de son gouvernement de s'entendre avec le gouvernement de l'Empereur en vue d'assurer, d'une façon définitive et grâce à un accord des puissances catholiques, le maintien du pouvoir temporel du Saint-Siège.

« De son côté, M. l'ambassadeur..., s'est acquitté auprès de moi d'une démarche tendant au même but. Mon premier devoir était de placer sous les yeux de Sa Majesté ces importantes communications, et je me trouve aujourd'hui en mesure d'y répondre.

« Les sentiments inspirés au gouvernement de... par la position du Saint-Père sont entièrement conformes à ceux qu'éprouve lui-même le gouvernement de l'Empereur. Il a déploré, autant qu'il l'a blâmée, l'agression dirigée contre les Etats pontificaux, et si les graves considérations politiques dont l'Autriche et l'Espagne ont également tenu compte à cette époque ne lui ont pas permis davantage de réagir contre les événements accomplis, il n'a rien négligé pour en limiter les conséquences. Le corps d'occupation de Rome a été augmenté sa retard, et le Pape, pouvant demeurer avec sécurité dans sa capitale, au milieu de la tourmente qui agite l'Italie, a dû à la présence des troupes françaises de conserver une partie de son territoire.

« Le gouvernement de l'Empereur, par des actes auxquels, je le constate avec satisfaction, le gouvernement de... n'hésite pas à rendre hommage, a ainsi témoigné et témoigne toujours des profondes et invariables sympathies qui l'animent à l'égard du chef de l'Eglise. La situation précaire que les circonstances ont faite au pouvoir temporel du Saint-Siège n'en excite pas moins de pénibles préoccupations parmi les nations catholiques, et comme il importe à la paix des consciences que d'aussi sérieuses questions ne restent pas trop longtemps suspendues sur le monde, il est certainement du devoir des gouvernements d'unir leurs efforts pour les simplifier et en faciliter la solution.

« Je ne croirais pas utile toutefois, Monsieur..., de discuter ici, avec le développement nécessaire, le système, d'après lequel les Etats du Pape et la ville de Rome constitueraient, pour ainsi dire, une propriété de manmort, affectée à la catholicité tout entière et placée, en vertu d'un droit qui n'est écrit nulle part, au-dessus des droits qui régissent le sort des autres souverainetés. Je me borne seulement à rappeler que les traditions historiques les plus anciennes, comme les plus récentes, ne paraissent pas sanctionner cette doctrine, et que l'Angleterre, la Prusse, la Russie et la Suède, puissances séparées de l'Eglise, ont signé à Vienne, au même titre que la France, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal, les traités qui restituaient au Pape les possessions qu'il avait perdues.

« Les plus hautes convenances, je me hâte de le proclamer, s'accordent avec les plus grands intérêts sociaux pour exiger que le chef de l'Eglise puisse se maintenir sur le trône occupé par ses prédécesseurs depuis tant de siècles ; l'opinion du gouvernement de l'Empereur est très ferme à ce sujet, mais il pense aussi que le sage exercice de l'autorité suprême et le consentement des populations sont, dans les Etats-Romains comme ailleurs, les conditions premières de la solidité du pouvoir. Les dangers les plus graves qui menacent aujourd'hui la souveraineté temporelle du Saint-Siège proviennent, il est vrai, du dehors, et si l'occupation de Rome pourvoit aux né-

cessités du présent, l'avenir demeure exposé à des hasards que nous voudrions sincèrement conjurer.

« L'Autriche et l'Espagne, Monsieur..., nous conviennent à cette tâche, mais elles n'indiquent pas l'ensemble des moyens pour l'accomplir, et quelques explications de leur part cependant seraient d'autant plus nécessaires que leur position vis-à-vis de l'Italie diffère, sous un certain aspect, de celle de la France. Nous avons vu avec regret les stipulations de Villafranca et de Zurich ne pas recevoir leur complète exécution, et nous aurions souhaité que la monarchie des Deux-Siciles ne fût pas renversée ; néanmoins la marche des événements, tout en contrariant ses vœux, n'a pas affecté le gouvernement de l'Empereur d'une façon aussi directe que les cours de Vienne et de Madrid. Sans accorder notre approbation à ce qui s'est passé, sans vouloir couvrir de notre garantie l'existence du nouvel état de choses, aucun intérêt dynastique ne nous empêche de nouer des relations avec le royaume d'Italie, et l'obstacle à sa reconnaissance ne réside pour nous que dans les difficultés inhérentes aux affaires de Rome.

« Nous est-il loisible d'espérer que l'Autriche et l'Espagne soient, dès à présent, disposées à se placer à ce point de vue, et que leur sollicitude pour le Saint-Siège l'emporte sur toute autre considération particulière ?

« Voilà une demande que je me fais plutôt encore que je ne l'adresse à Votre Excellence ; mais le doute même qu'elle soulève et les conséquences qui en découlent ne me permettent pas d'apprécier avec autant d'exactitude qu'il le faudrait la nature de l'action commune proposée par le gouvernement de...

« Je ne dissimulerai pas, Monsieur..., que le principe de non-intervention qui a sauvé la paix de l'Europe, excluant aujourd'hui, comme il y a un an, l'usage de la force, il existe, à nos yeux, une étroite connexité entre la régularisation des faits qui ont si considérablement modifié la situation de la Péninsule et la solution à donner à la question romaine. Le gouvernement de l'Empereur serait donc très-heureux d'apprendre que l'Autriche et l'Espagne jugeassent possible d'entrer aussi dans la seule voie qui lui semble devoir conduire, sans secousses nouvelles, à un résultat pratique ; mais il n'hésite pas, en toute hypothèse, à donner l'assurance qu'il n'adhérera, pour sa part, à aucune combinaison incompatible avec le respect qu'il professe pour l'indépendance et la dignité du Saint-Siège, et qui serait en désaccord avec l'objet de la présence de ses troupes à Rome.

« Agréez, etc.

« (Signé) THOUVENEL. »

Chronique locale.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Voici les résultats des élections du 2^e tour de scrutin pour la nomination de deux membres du conseil général dans les cantons de Lauzès et Figeac (Ouest).

Lauzès	
Inscrits : 2,297. Votants, 2,050	
M. Delpech, membre sortant ..	4,030
M. Cambres, avocat	4,005
Voix perdues	45
Figeac (ouest)	
Inscrits : 3,246 ; — Votants, 2,637.	
M. Cypière	4,592
M. Teilhard	4,031
Voix perdues	12
M. Guary, conseiller sortant, avait retiré sa candidature au second tour de scrutin.	

Par décision de M. le Ministre des Travaux publics, en date du 22 juin courant, MM. Merican et Barancy, conducteurs embrigadés

Ce disant, l'étranger s'enfonça dans les ténèbres, et Cappelmanns, tout pâle, mais, lair ferme et résolu, descendit de la carriole.

Je le suivis plus troublé qu'il ne me serait possible de le dire.

De vagues rumeurs s'élevaient alors de la taverne. On n'entendait plus la cornemuse.

Nous entrâmes dans la petite allée sombre, et bientôt maître Andreusse, qui marchait le premier, s'écartant retourné, me dit à l'oreille :

— Attention, Christian !

En même temps il poussa la porte, et sous les jambons, les harengs et les andouilles suspendus aux poutres noires, j'aperçus une centaine d'hommes assis autour de longues tables, rangées à la file, les uns accroupis comme des magots, les épaules arrondies ; d'autres, les jambes écartées, le feutre gris sur l'oreille, le dos contre le mur, lançant au plafond des nuages de fumée tourbillonnante.

Il avaient tous l'air de rire, les yeux à demi fermés, les joues bridées jusqu'aux oreilles, et semblaient plongés dans une sorte de béatitude profonde.

A droite, une large cheminée flamboyante envoyait ses traînées de lumière d'un bout de la salle à l'autre ; de ce côté la vieille Judith, longue et sèche comme une manche à balai, la figure empourprée, agitait au milieu des flammes une grande poêle où pétillait une

des ponts et chaussées, ont été élevés à la 2^e classe de leur grade ; MM. Larribe et Delon, à la 3^e classe ; MM. Staniszewski, Fourès et Poujade, conducteurs auxiliaires, ont reçu l'embrigadement.

L'entreprise des convois militaires a été supprimée par décision ministérielle du 6 du courant.

A compter du 1^{er} juillet prochain le service des convois devient une subdivision du service de marché.

D'après les nouvelles dispositions adoptées par Son Exc. le ministre de la guerre, tout militaire voyageant isolément pour cause de service, de maladie ou pour tout autre motif que pour convenance personnelle, aura droit à une indemnité unique qui pourvoira à ses frais de transport et de nourriture ; elle sera décomptée par kilomètres à parcourir, et variera suivant que le trajet s'effectuera en chemin de fer ou sur les routes ordinaires.

L'indemnité allouée aux militaires isolés est fixée à 0 fr. 02 c. pour les caporaux et soldats et 0 fr. 21 c. pour les sous-officiers par kilomètre parcouru en chemin de fer ; à 0 fr. 12 c. pour les caporaux et soldats, et 1 fr. 25 c. pour les sous-officiers par kilomètre parcouru sur les voies ordinaires.

M. le ministre de la guerre vient de décider que cette année comme les années précédentes, des militaires seraient mis à la disposition des cultivateurs qui en auraient besoin pour les travaux des champs, pendant la saison des moissons à défaut d'un nombre suffisant d'ouvriers civils, et qu'en conséquence il sera donné suite aux demandes qui seront adressées à cet effet sous les conditions indiquées dans la circulaire du 12 juillet 1854.

Par une décision en date du 19 juin 1861, de M. le Directeur Général de l'Administration des contributions directes, M. Boutes, surnuméraire attaché à la Direction du Lot, a été chargé d'une mission dans le Vaucluse et remplacé temporairement par M. Houssiaux, fils, surnuméraire à Angoulême.

On nous écrit de Catus :

Un orage terrible a éclaté, le 22 juin, sur le canton de Catus. De gros nuages noirs, venant du nord, ont obscurci, en quelques instants, le ciel, et bientôt des torrents de pluie, mêlée de grêle, ont ravagé la campagne. Les terrains des endroits élevés se sont éboulés et, se répandant dans les bas-fonds, ont reconvert et ensablé les blés et les vignes. Des arbres, déracinés par le vent, jonchaient la route de St-Denis à Catus ; les voitures pouvaient avec peine se frayer un passage à travers leurs débris. L'orage a duré de cinq à sept heures du soir, conservant presque toujours la même violence. De mémoire d'homme, on n'avait vu, à Catus, un si furieux orage. Enfin, vers sept heures du matin, les nuages se sont dissipés et l'atmosphère est redevenue tranquille.

On nous écrit de Lentillac :

Une tempête affreuse s'est déchaînée, samedi dernier, sur notre commune. Le vent et la grêle ont dévasté les campagnes. Les seigles prêts à être coupés ont été hachés par la grêle ou déracinés par la bourrasque. Les plantes légumi-

friture.

Mais ce qui me frappa surtout, ce fut Hérode Van Gambrinus lui-même, assis dans son comptoir — un peu à gauche — tel que me l'avait dépeint maître Andreusse, les manches de sa chemise retroussées jusqu'aux épaules sur ses bras velus, les coudes au milieu des chopes luisantes, les joues relevées par ses poings énormes, son épaisse tignasse rousse ébouriffée et sa longue barbe jaunâtre tombant à flots sur sa poitrine.

Il regardait d'un oeil rêveur la *Pêche miraculeuse*, suspendue au fond de la taverne, juste au-dessus de la petite horloge de bois.

Je le considérais depuis quelques secondes, lorsqu'il se leva, non loin de la ruelle des *Trois-Sabots*, la trompe du watchmann se fit entendre, et dans le même instant, la vieille Judith, agitant sa poêle, se prit à dire d'un ton ironique :

— Minuit ! Depuis douze jours, le grand peintre Van Marius repose sur la colline d'Osteraffen... et le vengeur n'arrive pas !

— Le voici ! s'écria Cappelmanns en s'avançant au milieu de la salle.

ERCKMANN CHATRIAN.

(La suite au prochain numéro).

neuses, haricots, pommes de terre etc. etc., n'ont pas moins souffert. C'est une véritable ruine pour le pays. L'année dernière, les châtaignes avaient donné une très mauvaise récolte; et la vente de ces fruits est, on le sait, la principale ressource de la contrée. L'orage de samedi et ses terribles résultats vont accroître la misère déjà existant.

On nous écrit de Gourdon :

Mercredi dernier, dans la soirée, un violent orage a éclaté sur la commune de Lachapelle-Auzac. La foudre est tombée sur un arbre sous lequel la fille Chassaign, âgée de cinquante ans, était abritée, avec deux enfants ses neveux.

Cette malheureuse a été asphyxiée, le plus jeune des enfants a été fortement éprouvé par la commotion électrique; l'autre n'a eu aucun mal.

Samedi soir, un orage affreux et mêlé de grêle venant du sud-ouest a éclaté sur les communes de : Millac, Peyrugac, Léobard, Salviac, Concorès, St.-Clair, Vigan, Soullaguet St.-Projet, ainsi que dans tout le canton de Payrac.

Plusieurs de ces communes ont beaucoup souffert de la grêle qui avait une grosseur extraordinaire. La commune de Gourdon a été préservée, l'orage l'a côtoyée; il n'est résulté qu'une pluie torrentielle.

On nous écrit de Montcuq :

Ces jours derniers, vers neuf heures du matin, et pendant l'absence de ses parents qui étaient aux champs, la jeune Marie Moles, âgée de sept ans, de la commune de Fargues, s'est laissée tomber dans une fontaine d'un mètre 30 centimètres de profondeur et de 6 mètres de circonférence. Personne n'était là pour la secourir. Une heure après, son père inquiet, la cherchait dans le village. Il eut l'idée de regarder dans la fontaine où il aperçut son enfant ne donnant plus signe de vie.

Lundi soir, les feux traditionnels de la Saint Jean ont été allumés sur plusieurs points de la ville. Une foule de curieux se pressait autour des bûchers improvisés. Les faubourgs avaient fait comme la ville. St.-Georges avait un feu des plus brillants.

Nous avons publié dans le numéro 13 de notre Journal une délibération de la Commission municipale de Cahors, optant pour l'embranchement du chemin de fer sur Gramat.

M. le Maire de Parnac nous adresse aujourd'hui une délibération de son Conseil municipal demandant l'embranchement sur Libos. Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer cette pièce.

Parnac, 24 juin 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un des derniers numéros de votre Journal, vous avez publié une délibération de la commission municipale de Cahors, demandant la construction d'une voie ferrée de Gramat à Cahors.

La municipalité de votre ville croit agir dans l'intérêt de son pays, en se prononçant pour la ligne de Gramat. Le conseil municipal de la commune de Parnac croit à son tour servir les vrais intérêts du département, en réclamant l'embranchement de Libos à Cahors, par la vallée du Lot; je vous adresse, ci-joint, un extrait de sa dernière délibération.

Comme cette délibération résume tous les principaux arguments, qu'on peut faire valoir en faveur de la voie ferrée, que nous revendiquons, j'ose vous prier, Monsieur, au nom du conseil municipal de la commune de Parnac, de vouloir bien publier ce document dans un des plus prochains numéros de votre Journal.

J'espère, Monsieur, que vous ferez un devoir de loyauté et de justice, d'acquiescer à notre demande. Vous entrerez ainsi dans les vues du Gouvernement de l'Empereur, qui veut que toutes les opinions se manifestent librement sur la grave question de l'embranchement qu'il convient de choisir, pour relier Cahors avec le réseau du Grand-Central.

En adressant notre délibération à M. le Ministre des travaux publics, nous croyons remplir un devoir et donner une nouvelle preuve de notre dévouement à l'Empereur, qui aspire sans cesse à travailler pour le bonheur du peuple.

Veillez agréer, etc. — Le Maire de Parnac,

ALIBERT.

CHEMIN DE FER

Embranchement sur Cahors.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de Parnac.

L'an 1861 et le 18 juin, le conseil municipal de la commune de Parnac, canton de Luzech (Lot), étant réuni dans le lieu ordinaire de ses séances,

Le Maire expose :

Qu'il vient d'être informé qu'une délibération, prise par la commission municipale Cahors, concernant la construction d'un embranchement de voie ferrée sur cette ville, a été adressée à S. Exc. M. le Ministre des travaux publics; — que ce document contient des arguments qu'on ne saurait admettre, sans courir le risque de voir compromis les véritables intérêts du département du Lot; — qu'il importe donc de faire connaître que ces raisonnements, s'appuyant sur de faux principes, amènent nécessairement à tenir de fausses conséquences;

Sur quoi, le Conseil,

Considérant qu'il n'est pas exact de dire que la ligne de Cahors à Gramat soit la plus courte et la moins coûteuse des trois lignes proposées; — qu'il est, au contraire, suffisamment démontré par les avant-projets de MM. les ingénieurs et les calculs des observations compétentes, que le parcours de la voie ferrée de Cahors à Libos serait plus court que ceux des autres lignes et celui dont la construction absorberait le moins de millions;

Considérant qu'il est faux de prétendre que, dans les enquêtes ouvertes, soit à Cahors, soit dans les villes voisines, on se soit prononcé unanimement en faveur de la ligne de Gramat, attendu que les habitants de la vallée du Lot, contrée la plus peuplée du département, ont protesté contre cet embranchement, par des mémoires, des brochures, des délibérations des conseils municipaux, qui n'étaient que l'écho fidèle du vœu des populations, demandant le chemin de fer de Libos à Cahors;

Considérant que la ligne de Cahors à Libos, par la vallée du Lot, n'est pas, ainsi qu'on l'avance, réclamée pour favoriser des intérêts mesquins et particuliers; mais qu'elle est au contraire impérieusement réclamée par les besoins et les intérêts commerciaux du département du Lot;

Considérant que l'arrondissement de Cahors, traversé, dans toute sa longueur, par la rivière du Lot, est la partie la plus peuplée, la plus productive, celle qui produit, dans la proportion de plus des deux tiers, tous les principaux objets d'exportation, tels que les vins, les céréales, les tabacs, les riches minerais de fer, la belle pierre de taille, les bestiaux, etc.; — que Bordeaux est et sera toujours l'entrepôt nécessaire de nos productions agricoles et surtout de nos vins, car cette ville, par sa situation topographique et commerciale, est la seule place qui puisse accepter et payer à un prix élevé les qualités supérieures de nos vins; — que Bordeaux est encore destiné à rester l'entrepôt de notre importation, car c'est cette place qui nous fournit et qui nous fournira, à plus bas prix que les autres, les bois de construction, les sels, les plâtres, les denrées coloniales, etc.; — qu'ainsi tous nos grands intérêts commerciaux nous commandent de nous mettre en rapport avec Bordeaux, par la voie ferrée, la plus directe, et imposent naturellement la ligne de Libos à Cahors;

Considérant que la vallée du Lot, pour les besoins de son commerce, se trouve très mal dotée par la navigation de cette rivière; car cette voie de communication, trop lente et toujours dangereuse, est impraticable pendant les deux tiers de l'année; — que les plus grands sacrifices de l'Etat et tous les efforts du génie resteraient impuissants pour détruire les obstacles toujours renaissances, occasionnés par les fortes crues de cette rivière et les courants torrentiels qu'elle reçoit;

Considérant que les deux arrondissements de Gourdon et de Figeac sont déjà très heureusement partagés sous le rapport des voies ferrées, puisqu'ils sont traversés, dans toute leur longueur, par la ligne de Périgueux à Montauban, et que leurs intérêts commerciaux sont ainsi largement satisfaits;

Considérant que l'embranchement de Gramat à Cahors, à travers un pays peu peuplé et très peu productif, n'ayant presque rien à fournir ni pour l'exportation, ni pour l'importation, ne pourrait être exploité par une compagnie qu'au prix des plus grands sacrifices; — qu'il ne saurait avoir sa raison d'être que dans la vaine supposition, que la compagnie serait forcée plus tard, pour se soustraire à des pertes énormes, de continuer cet embranchement sur Montauban, supposition invraisemblable, puisque cette ville se trouve déjà reliée, par plusieurs lignes de voies ferrées, avec les principaux points de la France;

Considérant que la voie ferrée de Gramat à Cahors ne pourrait servir aux habitants de la vallée du Lot, pour leurs relations commerciales avec Bordeaux, puisqu'il y aurait un parcours de 80 kilomètres de plus qu'en passant par Libos; — que d'un autre côté, les relations entre Cahors et le nord de la France peuvent très-bien s'établir, par Libos et Périgueux, plus avantageusement et plus rapidement que par Gramat; — qu'ainsi les intérêts commerciaux de la

ville de Cahors, de la vallée du Lot et de ses deux versants, comme ceux de tout département en général, tant pour l'exportation des produits, que pour l'importation des objets à consommer, revendiquent impérieusement la ligne de Libos à Cahors, dans la vallée du Lot;

Par ces motifs,

Le Conseil municipal, persistant à l'unanimité dans sa première délibération, prise en février dernier, et jointe aux pièces de l'enquête, ose espérer que le gouvernement de l'Empereur n'hésitera pas à rejeter tous les arguments qu'on a pu faire valoir en faveur de la ligne de Gramat, arguments toujours impuissants devant l'éloquence invincible des faits et la force irrésistible de l'évidence; il supplie l'Empereur, au nom des plus chers intérêts du département du Lot, de vouloir bien s'en tenir à son premier décret, et de placer définitivement l'embranchement sur Cahors dans la vallée du Lot.

Délibéré, à la mairie de Parnac, les jour, mois et an susdits, par les membres signés au registre. Certifié conforme par le maire soussigné, Parnac, le 20 juin 1861. M. ALIBERT.

Programme du concours qui sera ouvert le 18 novembre, à l'école impériale vétérinaire de Toulouse, pour une place de Chef de service attaché à la chaire de chimie, physique et pharmacie de cette école.

1^{re} Séance. — Réponse écrite à une question de médecine vétérinaire se rattachant aux sciences chimiques, physiques et pharmaceutiques.

2^e Séance. — Leçon sur la physique, la chimie et la pharmacie.

3^e Séance. — Leçon sur la botanique et l'hygiène.

4^e Séance. — Leçon sur un sujet comportant l'application de la chimie et de la physique à la science et à la pratique vétérinaires.

5^e Séance. — Exercices pratiques sur la chimie, la physique et la pharmacie.

6^e Séance. — Exercices pratiques sur la chirurgie vétérinaire.

Nota. Il sera accordé trois heures aux candidats pour préparer la leçon de la deuxième séance, et vingt-quatre heures pour préparer la leçon de la quatrième.

ACADÉMIE DE TOULOUSE

FACULTÉ DES SCIENCES. — FACULTÉ DES LETTRES

Session des mois de Juillet et août 1861

Baccalauréat ès-sciences et ès-lettres.

La prochaine session du baccalauréat s'ouvrira à Toulouse :

1^o Celle du baccalauréat ès-sciences, le samedi 20 juillet;

2^o Celle du baccalauréat ès-lettres, le samedi 27 juillet.

Des sessions particulières pour le baccalauréat ès-sciences et le baccalauréat ès-lettres se tiendront à Cahors, à Rodez et à Tarbes, aux époques ci-après :

1^o A CAHORS, le samedi 17 août;

2^o A RODEZ, le jeudi 22 août;

3^o A TARDES, le mardi 27 août.

Les aspirants au baccalauréat ès-sciences devront se faire inscrire du 4^{er} au 15 juillet inclusivement. Aucune inscription ne sera reçue, passé le 15 juillet. Ceux de ces candidats qui sont déjà bacheliers ès-lettres formeront trois séries séparées, les 24 28 et 31 juillet.

Les candidats au baccalauréat ès-lettres devront se faire inscrire du 6 au 21 juillet inclusivement. Aucune inscription ne sera reçue, passé le 21 juillet.

Les inscriptions seront reçues :

1^o Dans les bureaux du secrétariat des Facultés, pour les candidats qui voudront subir l'examen à Toulouse.

2^o Dans les bureaux des inspecteurs d'académie siégeant à Cahors, à Rodez et à Tarbes, pour les candidats qui voudront subir l'examen dans l'une ou l'autre de ces trois villes.

Les pièces à produire pour l'inscription sont :

1^o L'acte de naissance du candidat, dûment légalisé, constatant qu'il est âgé de 16 ans accomplis au moment de l'examen.

2^o La demande d'admission aux épreuves, écrite en entier de la main du candidat, avec le consentement légalisé du père ou tuteur en cas de minorité.

La signature apposée à la demande du candidat, majeur ou mineur, devra être légalisée par le Maire de la commune où il réside.

Le montant des droits d'examen, de certificat d'aptitude et de diplôme (100 fr. 35 c.), devra être joint à l'envoi de ces pièces, pour les candidats qui se présenteront à Toulouse.

Pour les candidats qui se présenteront à Cahors, à Rodez ou à Tarbes, la consignation ne se fera qu'au moment de l'examen, entre les mains du secrétaire agent comptable des Facultés.

EXAMENS DE LICENCE.

Les examens de la licence ès-sciences commenceront le mercredi, 17 juillet; ceux de la licence ès-lettres, le mardi 23 juillet.

L'administration vient d'adresser des éloges à la nommée Corn (Marie) femme Lafon, de St.-Céré, qui a retiré, le 4 juin 1861, d'un des canaux de cette ville, le jeune Constant (Joseph), qui était en danger de s'y noyer.

Nous avons rendu compte, dans notre dernier numéro, d'un trait de courage accompli par le sieur Lavergne, de Souillac, qui a sauvé, le 16 de ce mois, deux enfants en danger de se noyer dans la Dordogne.

Nous apprenons que M. le Préfet, instruit de l'acte de dévouement du sieur Lavergne, lui a adressé les éloges que mérite sa belle conduite.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Samedi dernier, 22 du courant vers les cinq heures du soir, un violent orage a éclaté sur les communes de Lacapelle-Marival, Anglars, Albiac, Aynac, Issendolus, Rudelle, St.-Maurice, Thémènes et Théménettes. Pendant dix minutes, la grêle est tombée très grosse et très épaisse; le lendemain matin on aurait pu encore la ramasser à poignée. Les blés ont beaucoup souffert. Les pertes occasionnées par cet orage sont très grandes, c'est un désastre pour les propriétaires.

Pendant l'orage, un individu de Lacapelle-Marival, le nommé H., qui se trouvait dans les champs, se mit sous un châtaigner pour se garantir de la grêle. Un coup de vent coupa une des branches de l'arbre qui lui servait d'abri, et en tombant le blessa grièvement; transporté chez lui, il est resté deux heures sans reprendre connaissance. On espère cependant conserver ses jours.

Hier, vers onze heures du soir, un individu se baignait dans le Lot, près de la croix du Pont-vieux; il ignorait les premiers principes de la natation. Par imprudence, il se laissa aller au courant et il allait infailliblement périr, lorsque M. Andrieu, commis-greffier, qui se promenait sur le quai, entendant ces cris de détresse, n'hésita pas à se jeter à la nage, sans calculer les dangers qu'il pouvait courir et que l'obscurité rendait plus grands encore, et parvint à retirer de l'eau notre inhabile nageur.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, le rappel battait dans les rues de la ville. Un incendie assez considérable venait en effet d'éclater au village de Pradines. Au bruit du tambour, nos pompiers se réunirent en toute hâte et partirent, pour le théâtre de l'incendie, à l'aide de chevaux et de voitures, mis en réquisition. M. Laguarigue, maire de Pradines, prévenu du sinistre par le commissaire de police de Cahors, s'était, en toute hâte, dirigé avec lui vers sa commune. Deux maisons brûlaient déjà, quand M. Laguarigue arriva à Pradines. On dut se borner à préserver du feu une maison voisine. Grâce aux ordres intelligents du maire, on put sauver cette habitation. Les deux autres ont été complètement détruites. L'une d'elles appartenait à un père de famille, que ce désastre plonge dans la plus profonde misère. Aucune des maisons n'était assurée. Si le vent eût soufflé on aurait eu à déplorer de grands sinistres. Le village de Pradines est situé dans un bas-fond; ses ruelles sont très étroites, l'eau n'y est pas abondante; les secours n'ont pu être apportés que tardivement, à cause de l'absence de la plupart des habitants, retenus au-dehors par les travaux des champs. Un cultivateur de Pradines accouru le premier pour éteindre le feu, et qui était monté sur le toit d'une des maisons incendiées, a fait une chute déplorable; il a eu les reins presque brisés; son état inspire de sérieuses inquiétudes. M. le Préfet, à la nouvelle de l'incendie, était parti pour Pradines, mais le feu avait déjà accompli son œuvre destructrice. Un détachement du 80^e de ligne s'était aussi porté sur le village; il a dû rebrousser chemin, ainsi que les pompiers.

Dimanche dernier, M. Berti, chargé de jouer par complaisance le rôle de Fernand, dans la Favorite, s'en est acquitté à la satisfaction générale. Cet artiste est désormais réhabilité dans l'opinion du public; nous reparlerons de cette représentation.

Pour la Chronique locale : LATTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin, 23 juin.

Le cabinet de Turin est entièrement d'accord avec la France au sujet de la reconnaissance du royaume italien. Il admet les réserves relatives à la question de Rome et du patrimoine du St.-Pierre.

La réponse à la Note française reconnaissant le royaume d'Italie partira dans la journée.

Le roi a reçu la députation romaine qui lui a remis l'Adresse des citoyens romains. (Opinion.)

Rome, 22 juin.

L'état de santé du Pape inspire maintenant de l'inquiétude. Non seulement Pie IX souffre d'un érysipèle, mais encore il a, dit-on, une affection du foie. Dans la journée du 13, son état a donné de véritables inquiétudes.

Ces renseignements sont confirmés par ceux que les *Nationalités* ont reçus. Seulement ce journal parle de vomissements et de dysenterie.

François II a fait venir de Vienne à Rome, en toute hâte, le prince Petrucci, afin qu'il assiste aux conseils de famille qui se tiennent ici presque en permanence, en vue de la prochaine reconnaissance du royaume d'Italie par la France et de la nouvelle situation politique créée en Italie par la mort du comte de Cavour. (Havas.)

Nouvelles de Caprera. — Le général Garibaldi est bien portant, il n'a plus d'autres compagnons dans sa retraite que son fils Menotti, Basso et Stagnetti.

Il est souvent très triste, surtout depuis le départ de sa Teresita, qui, par sa vivacité juvénile et les airs de musicien qu'elle exécutait sur le piano avait le pouvoir de le distraire des nombreux souvenirs du passé et des préoccupations de l'avenir. Dans ses moments il se livre avec plus d'ardeur à ses travaux agricoles et à la pêche. Il fait de nouvelles plantations, trace de nouveaux sentiers ; il a fait l'acquisition d'une volière. Ces occupations sont interrompues par les nombreuses visites qu'il reçoit. Il ne se passe presque pas de jour sans que quelque bateau n'aborde avec de nouveaux visiteurs italiens et étrangers.

Plusieurs charmantes dames parmi lesquelles quelques-unes sont très connues dans le domaine des lettres et des arts, viennent continuellement saluer le héros. Plus nombreux encore que les visiteurs, sont les envois de lettres et de journaux qu'il lit durant les longues heures de la nuit. Il lui arrive de tous les côtés des dédicaces d'ouvrages, des offres de présidence. Tout ce qui lui parvient de la part d'ouvriers et de femmes, le réjouit beaucoup, parce que selon lui, ces deux classes conservent plus vivaces les instincts généreux, et ne sont pas dominés par le sordide intérêt. Dans l'intervalle, il rédige des projets d'éducation pour le peuple italien, et il écrit à ce sujet un grand nombre de lettres et prend des notes particulières.

Quant aux affaires politiques, le grand Capitaine est très affligé de voir que les Italiens ont oublié non sa personne dont il ne se soucie pas, mais ses idées. Il déplore surtout que la nation ne s'occupe pas comme elle devrait le faire, d'un armement général. Partant, il est un peu découragé et il a abandonné le projet longtemps caressé de venir habiter un point de la rivière ligurienne. Cependant on espère le faire revenir à son projet primitif.

HONGRIE.

Pesth, 22 juin.

On assure ici que l'ambassadeur anglais, accrédité près la cour de Vienne aurait insisté, dans une audience obtenue de l'empereur François-Joseph, en faveur d'un règlement définitif de la question hongroise, ajoutant qu'autrement, la réunion d'un congrès européen deviendrait nécessaire. En prévision des événements que peuvent faire naître les résistances de la Diète, le cabinet de Vienne a décidé qu'il serait formé, dans le plus bref délai, un camp de trente mille hommes à une très-petite distance de Pesth.

La Diète a voté à l'unanimité une motion dans laquelle elle exprime ses regrets au sujet de la mort de M. de Cavour. (Havas.)

POLOGNE.

Breslau, 21 juin.

Les réformes publiées n'ont nullement satisfait la population, au contraire, le mécontentement est plus grand qu'auparavant. Les attributions du conseil d'état, des conseils municipaux, paraissent si restreintes, qu'on n'en attend que des résultats minimes. Les dispositions sont des plus sombres. (Gazette de Silésie.)

TURQUIE.

Constantinople, 22 juin.

Le 19, Daoud-Effendi a été nommé gouverneur du Liban, avec rang de vizir.

Ce choix a été accueilli avec satisfaction par l'ambassadeur de l'empereur à Constantinople, aussi bien que par

les autres membres de la conférence.

Le nouveau gouverneur doit se rendre à son poste dans les premiers jours de la semaine prochaine ; les commissaires européens en Syrie assisteront à son installation. (Havas.)

Pour extrait : J. C. DU VERGER

Paris.

25 Juin 1861.

C'est le 5 juillet que S. M. l'Empereur doit partir pour Vichy.

S. M. l'Impératrice, pendant l'absence de l'Empereur, doit habiter Fontainebleau et St.-Cloud ; vers la fin de juillet, Sa Majesté doit se rendre à Biarritz.

— Un décret impérial vient d'accorder une pension de 6,000 francs à la mère du maréchal Bosquet.

— M^e Berryer a plaidé aujourd'hui, devant la première chambre de la cour impériale, pour M^{me} Paterson et M. Jérôme Bonaparte. L'audience a été renvoyée à demain pour entendre M^e Allou, avocat du prince Napoléon.

M. le procureur général Chaix-d'Est-Ange occupait son siège.

L'abbé Cruice, qui vient d'être nommé évêque de Marseille à la place de M. de Guerry, quoique jeune encore, a déjà rendu de grands services au catholicisme. Il est fondateur de la maison des hautes études ecclésiastiques. En élevant M. l'abbé Cruice à cette haute dignité, on récompense non-seulement l'homme qui a propagé la science dans le corps ecclésiastique, mais encore celui qui soutient l'Eglise de France à la hauteur de ses précédents, en la maintenant au premier rang de la civilisation européenne.

L'abbé Cruice, né en 1815, en Irlande, mais d'un père qui était officier français et qui est mort au service de la France lieutenant-colonel. Sa mère était une demoiselle Dillon, de la famille des Dillon qui, sous Louis XV et sous Louis XVI, se distingua dans nos armées, et dont un des membres fut évêque d'Evreux, puis archevêque de Toulouse et de Narbonne. M. l'abbé Cruice n'avait que quelques mois quand il revint en France où il a fait toutes ses études. M. Cruice s'est honoré dans les lettres chrétiennes. Le regrettable Mgr Affre le remarqua et le choisit comme directeur de l'école des hautes études qu'il avait fondée pour le perfectionnement scientifique et littéraire du jeune clergé, et qu'il voulut établir dans l'ancien couvent des Carmes, pour placer devant ces futurs défenseurs de la foi l'exemple d'un dévouement poussé jusqu'au martyre. Etait-ce un pressentiment secret de sa propre destinée ?

Toujours est-il qu'animé de cette haute pensée, les élèves de l'école des Carmes s'élevèrent bientôt au premier rang dans les examens théologiques et littéraires. Non content de ces heureux résultats, M. l'abbé Cruice établit près de lui une section d'élèves laïques pour ceux qui se destinaient aux écoles spéciales du gouvernement ; il leur donna les premiers professeurs de Paris et les prépara si bien que la plupart d'entre eux furent admis avec honneur dans ces diverses carrières, où ils portèrent l'exemple de la moralité en même temps que du savoir.

M. Cruice sut trouver encore le temps de composer lui-même divers livres classiques, appréciés et adoptés par un grand nombre d'institutions, notamment par le collège libre de Sorèze.

— Un journal de Gènes annonce que le baron Ricasoli se rendra aux eaux de Vichy auprès de Sa Majesté l'empereur Napoléon. Ce voyage aura pour but, ajoute ce journal, de permettre au premier ministre du roi d'Italie d'entrer plus intimement dans les vues de l'empereur des Français et d'établir ainsi un accord parfait, comme sous le ministère Cavour, entre le cabinet des Tuileries et celui de Turin.

— Les ambassadeurs siamois sont émerveillés de tout ce qu'ils voient ici ; l'aspect de notre capitale les a jetés dans le ravissement. Il est vrai qu'on ne leur en fait voir que les plus beaux côtés. Le jour de leur arrivée, lorsque le cortège, ayant gagné la Bastille, entra dans la rue St-Antoine pour aller aux Champs-Élysées par la rue de Rivoli, le chef de l'escorte fit faire tête de colonne à droite, de sorte que les voyageurs émerveillés parcoururent toute la ligne des boulevards dont les Champs-Élysées sont le bouquet splendide.

Les ambassadeurs sont logés à l'hôtel du Bel-Réservoir, où ils se montrent magnifiques à la façon orientale ; ils manifestent leur satisfaction par les cadeaux qu'ils font à tous ceux qui les approchent, et ces cadeaux, fines étoffes ou bijoux, démontrent que leurs caisses de bagages contiennent autre chose que des piments.

Parmi les présents qu'ils destinent à la France, le plus curieux est la collection d'animaux qu'apporte la Gironde. Dans cette collection, dont nous avons déjà rendu compte, se trouvent, on se le rappelle, des oranges-outangs de la grande espèce, et des éléphants blancs.

Les ambassadeurs siamois doivent, dit-on, assister aujourd'hui à la séance du Corps législatif.

— Les thermomètres marquaient, aujourd'hui à Paris, 31 degrés centigrades de chaleur, au nord.

— Un journal donne une bonne nouvelle pour les fumeurs : c'est que, d'ici à peu de jours, on va avoir le tabac, sinon à meilleur marché, du moins beaucoup meilleur que dans ces derniers temps. Cela tient à ce que l'administration spéciale de ce riche monopole a épuisé sa provision de 1857, année dont la récolte était détestable et va entamer celle de l'année suivante qui, en revanche, fut très bonne.

Pour extrait, J. C. DU VERGER.

BULLETIN COMMERCIAL.

Bordeaux, 24 juin

BLÉS. — La baisse a continué sur les marchés de notre rayon ; elle a été de 1 à 1-50 à Agen, de 67 c. à Nérac, de 90 c. à Marmande, de 17 c. à la Réole. Dans toutes ces localités les moissons vont commencer. Les avis des départements accusent une baisse générale sur les marchés à blé partout le temps est favorable à la récolte des céréales, c'est là le motif de la dépréciation des cours.

Marseille, 22 juin.

Arrivages, 109,000 charges de tous grains ; en disponible, du Danube, 27 fr. ; Marianopolis, 36 fr. ; Afrique 34-25 Irka, 34 fr. ; Pologne, 34 fr. ; Alexandrie, 27 fr. la charge de 160 litres. (Moniteur agricole de Bordeaux.)

VINS ET SPIRITUEUX. — La vigne est belle partout. La quantité ne sera pas ce que l'on aurait pu souhaiter, mais la qualité sera du moins supérieure si rien ne vient contrarier la végétation qui aura peu à redouter les pluies de l'arrière-saison, car elle est en avance d'environ quinze jours sur les années ordinaires. Dans le Midi, les vignobles sont magnifiques. A Cannes, les vins nouveaux ne valent plus que 34 à 35 fr. l'hect. A Montélimart, les détenteurs offrent des vins à 20 fr. et même à 19 fr. l'hect. et cependant il était encore question de 30 fr. quinze jours auparavant. Dans l'Hérault, les vins 1860 valent de 130 à 180 fr. les 700 litres pris à la campagne, soit de 18.33 à 25.70 l'hect. — L'alcool du Languedoc reste coté à 120 fr. Les 3/6 du Nord, que nous avons laissés à 95 fr. pour le disponible, valent maintenant de 89 à 90 fr. ; on traite ensuite le courant du mois à 87 fr. : juillet et août à 86 fr. ; les quatre derniers mois de 82 à 83 fr. et les quatre premiers mois de 80 à 81 fr. (Industrie)

VILLE DE CAHORS.

TAXE DU PAIN. — 25 juin 1861.

1^{re} qualité 36 c., 2^e qualité 33 c., 3^e qualité 31 c.

COMMUNE DE CAHORS

Marché aux grains. — Mercredi, 26 juin.

	Quantités	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment	243	22 ^{fr} 86	78 k. 210
Mais	65	12 ^{fr} 78	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

24 juin 1861.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 60	» 05	» »
4 1/2 pour 100	96 50	» »	» »
Banque de France	2922 50	» »	7 50

25 juin.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 60	» »	» »
4 1/2 pour cent	96 70	» 20	» »
Banque de France	2910 »	» »	12 50

26 juin.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 55	» »	» 05
4 1/2 pour 100	96 75	» »	» 05
Banque de France	2837 50	» »	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

23 juin.	Fourtet (Justine).
24 —	Filliol (Claire).
24 —	Couilhac (Marguerite-Félicie).
24 —	Dupuy (Marthe Juliette-Hélène-Léocadie).
25 —	Desprats (François).
25 —	Rivera (Thérèse).

Mariages.

25 —	Villette (Jean-Guillaume-Ferdinand), percepteur, et Bergalasse (Marie).
25 —	Brunier (Joseph-Marie-Amédée), Receveur del'Enreg ^t et Périé (Marie-Félice-Céline).

Décès.

25 —	Brugalière (Jeanne), 56 ans.
25 —	Lonjou (Antoine), 2 ans.

Les Eaux de seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. — Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. DUC, pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphons de M. DUC réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide sulfurique. Le prix de ces syphons n'est que de 30 centimes.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Jeudi, 27 juin 1861.

NORMA,

Grand-opéra en quatre actes.

On commencera à 8 heures et demie.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

à l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilet, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc., etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

M. LACAVALERIE, jardinier, à Mercuès, a l'honneur de porter à la connaissance des éleveurs de mulets, qu'il tient à leur disposition un baudet étalon de 1^{re} race.

AVIS

Le sieur SEVAL prévient ses clients qu'il vient d'établir un magasin de voitures toutes confectionnées, en tous genres, à deux et à quatre roues. — Il a en outre en magasin des Tilburys, Phaétons, Dog-Karts, Voitures de famille d'occasion, à de très bons prix. — Ses travaux sont garantis pour un an. Grand assortiment de Selles, Harnais, Fouets et Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Caparaçons, Articles de voyage, Chapelières de dame, Nécessaires, etc., etc., etc.

Ses Magasins sont situés à Cahors, hôtel des Ambassadeurs.

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour 25,000 francs de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

TABLEAU

DES DISTANCES EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

Chez M. Layton, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

A VENDRE

par suite de décès

Une étude de notaire à Gourdon, chef lieu d'arrondissement, (Lot), — Bonne clientèle, grandes facilités pour le paiement. — S'adresser à M^r Lagarrigue notaire à Cahors, ou à M. Signer juge de paix à Muret (Haute-Garonne).

A LOUER

1^{re} UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN

Située dans l'enclos St-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2^o UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÈMENT

Située dans le même enclos.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

Le propriétaire-gérant : A. LATTE.